

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois octobre deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Ludovic Batteur, Adrien Carret, Mirabelle Rousset-Charensol, Alain Arnaud, Maryline Trichard, Xavier Collonge

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Affaires scolaires

Rapporteur : Myriam PERRIN, adjointe aux affaires scolaires

Affaires scolaires

1. Sou des écoles et garderie

Myriam Perrin présente le compte-rendu des assemblées générales

- Sou des Ecoles :
 - Bénéfice année : 7814 € - L'objectif est de financer un voyage tous les 3 ans en plus des sorties annuelles.
 - Manifestations à venir : marché de Noël, loto, karaoké/blind-test, kermesse
- Garderie :
 - 7 parents bénévoles, 3 animatrices.
 - Résultat année 2022 : 6 692 €
 - Renforcement du règlement intérieur : les enfants doivent être récupérés par une personne majeure
 - En cas de pluie, en accord avec l'équipe enseignante, une classe sera ouverte pour la garderie.
 - Fête de la garderie : 2 juillet 2024
- Cantine :
 - 12 334 repas préparés
 - Déficit de 16 959 € (remboursement en attente à hauteur de 3 000 €) soit une perte de 1.19 € par repas.
 - 90 enfants accueillis par jour en moyenne
 - Nouvelles mesures pour cette année : augmentation du prix de 0.05 centimes soit 4.80 € à partir du 1^{er} octobre. Instauration d'un jour de carence en cas d'absence.
 - Loi Egalim : un menu végétarien par semaine, 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits bio
- Ecole :
 - Prévision d'effectif pour la rentrée 2024 : 133 élèves (rentrée 2025 : 142 élèves)
 - Possibilité d'ouverture d'une classe pour l'année scolaire 2024-2025 : soumis à l'accord de l'inspecteur académique (décision en janvier)

Divers

1. CCAS

Le repas des aînés aura lieu le samedi 14 octobre. Les personnes disponibles ont rendez-vous le samedi matin pour l'installation du podium et des tables.

II. FINANCES

1. Tarif location salle du foyer

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Yasmine GILIBERT informant de la création de son entreprise pour proposer des ateliers créatifs et ludiques (arts, sciences et théâtre) pour les enfants de 6 à 17 ans. Elle nous sollicite afin de trouver une salle pour la réalisation de ses ateliers le mercredi toute la journée, le samedi matin et des semaines complètes pendant les vacances scolaires. Monsieur Le Maire propose de lui accorder la salle du foyer au-dessus de la salle des fêtes pour un coût de 20 € par journée complète et 10 € pour les matins.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le tarif de 20 € par journée et 10 € par matinée à compter du 3 octobre 2023 pour la réalisation des ateliers créatifs et ludiques destinés aux enfants de 6 à 17 ans.

2. Demande de subvention – Association des Boules

Monsieur Le maire présente la demande de subvention déposée en mairie par l'amicale des Boules. Une équipe s'est qualifiée pour les championnats de France ce qui a engendré des frais de déplacement et d'équipement pour le club. Il nous sollicite donc pour prendre en charge l'équipement de l'équipe à hauteur de 300 €.

Mr Le Maire propose d'octroyer une subvention à hauteur de 300 € à l'amicale des Boules au titre de l'année 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

- **décide** d'accorder la subvention de 300 € à l'amicale des Boules au titre de l'année 2023.
- **dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

3. Création d'une régie d'avance

Mr le maire informe qu'il a pris la décision suivante par délégation du conseil municipal conformément à la délibération en date du 26 mai 2020 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L. 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales :

- Il est institué une régie d'avances auprès du service secrétariat général de la commune de Vaux-en-Beaujolais.
- Cette régie est installée à 41 rue Louis de Vermont 69460 VAUX EN BEAUJOLAIS.
- La régie paie les dépenses suivantes :

1) Alimentation	1) Compte d'imputation : 60623
2) Fournitures de petit équipement	2) Compte d'imputation : 60632
3) Fournitures administratives	3) Compte d'imputation : 6064
4) Autres matières et fournitures	4) Compte d'imputation : 6068
- Les dépenses désignées sont payées selon les modes de règlement suivants : carte bancaire
- L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

- Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000 €.
- Le régisseur verse auprès du comptable public la totalité des pièces justificatives de dépenses tous les 15 jours et au minimum une fois par mois.
- Mme CARRIERES Céline est nommée régisseur titulaire et Mme GUYOT Nadège, mandataire suppléant. Le régisseur et le mandataire suppléant ne percevront pas d'indemnité de manquement des fonds selon la réglementation en vigueur.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Jean-Paul de Vermont, adjoint aux bâtiments

1. Informations

- Les barrières et le portillon pour l'accès aux jeux de boules au stade ont été installés.
- Suite à la mise en place de la sirène à la mairie, un essai doit être effectué tous les premiers mercredis du mois à midi. Nous débuterons au mois de novembre pour avoir le temps de prévenir la population. Une demande pour l'installation d'un programmeur est en cours.

2. Salle du stade – plaintes du voisinage

Mr le Maire informe le conseil municipal que, suite aux plaintes du voisinage concernant les nuisances sonores lors des locations de la salle du stade, le règlement intérieur d'utilisation de la salle a été retravaillé afin de renforcer certaines règles d'utilisation et de responsabiliser les locataires.

Mr Le Maire présente le règlement intérieur, joint en annexe, précisant les consignes à respecter ainsi que les risques encourus en cas de troubles à la tranquillité d'autrui. Le règlement intérieur est signé en même temps que le contrat de location. Une synthèse des consignes sera également remise lors de l'état des lieux et affichée dans la salle.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le nouveau règlement intérieur d'utilisation de la salle du stade.

3. Résidence Ponosse – appartement D

Mr le maire a pris la décision suivante : bail pour le logement sis 141 rue Claude Brillon, Résidence Ponosse, propriété de la commune, à Mme ANDJERGHOLI Tamar, aux conditions suivantes :

- bail d'une durée de 6 ans à compter du 15 septembre 2023.
- loyer mensuel initial de 350 € ;
- indexation du loyer sur l'indice de référence des loyers (IRL).

IV. COMMUNICATION / TOURISME

Rapporteur : Laurence Renoux, adjointe à la communication et au tourisme

1. Bulletin municipal

Suite à une rencontre avec Eric Martin, il a été convenu que le thème de la couverture du bulletin municipal sera le projet de la pissotière.

IV. ENVIRONNEMENT

Voirie

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

1. Route de la Cime – enfouissement des réseaux

La tranche 2 a débuté, les travaux avancent rapidement.

Suite à des problèmes avec les transports scolaires, un point sera fait lors de la réunion de chantier pour que la route soit ouverte tous les soirs.

2. Chemin rural

Suite à la proposition d'acquisition pour une portion de chemin rural qui se trouve dans le prolongement de l'impasse du Villard, il s'avère que le réseau d'assainissement collectif passe sur ce terrain. Par conséquent, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

3. Réception travaux – Le Mathy

La réunion de réception a eu lieu fin septembre. Les travaux de voirie sont conformes et les aménagements demandés par les riverains ont bien été réalisés.

4. Demande de place réservée.

Baptiste Fernandez, gérant de l'Echanson, nous a adressé une demande afin d'obtenir une place de stationnement réservé en face des cuisines pour le chargement ou déchargement des provisions. Après étude des différentes solutions, il est proposé d'instaurer une place réservée à la livraison. Elle nécessite un arrêté du maire, la mise en place de la signalétique et du marquage au sol.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC0692572300015 – Maisons Neuves – AL 367 – JAMBON Cédric
Véranda et pergola - Le conseil émet un avis favorable

2. Déclarations préalables

DP0692572300024 – 472 route de la Cime – AB 27 – GONNET Maxime

*Modification et création d'ouverture – **Dossier soumis à l'accord de l'ABF***

DP0692572300025 – 81 rue Gabriel Chevallier – AB 23 – DUFOUR Christelle

*Création et modification d'ouverture – Escalier extérieur – **Dossier soumis à l'accord de l'ABF** –*

Demande d'informations complémentaires sur le système de fermeture de la porte fenêtre

DP0692572300026 – 1108 rue de la Madone – AL 538 – DUPIN Florian

*Création d'un auvent de 10.80 m² - **Le conseil émet un avis favorable***

DP0692572300027 – 340 rue du Crêt Polettes – AC 249 – RONGEAT Christopher – VETTER Sophie

Remplacement menuiseries – Agrandissement ouverture + terrasse – Piscine

Refus car le dossier est soumis à permis de construire. Une remarque est émise sur l'absence de volets sur la façade Sud-Ouest.

Environnement

1. Terrain de football

Suite à la demande de l'ASAC pour la réalisation d'un sablage du terrain de football, Parc & Sport nous a transmis un devis à hauteur de 2 485 € HT.

L'entreprise nous a conseillée de coupler le sablage avec un décompactage profond (oxygénation pour les plantes, meilleure infiltration de l'eau notamment) et un regarnissage (ressemer des graines afin d'améliorer la densité du terrain et lutter contre les dégâts provoqués par la sécheresse/été et par les entraînements/matches)

Le coût d'un décompactage pour le terrain serait de 1 100 € HT et le regarnissage de 1 550 € HT pour implanter 150 kg de nouvelles semences.

Le conseil pense qu'il serait préférable de prévoir ces travaux au printemps 2024.

V. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

1. CAVBS –

- Réunion pour la voirie : le budget alloué en 2015 pour le fonctionnement sur la voirie était de 300 €/km pour le curage des fossés et le fauchage. La commune a 20 kms de voirie. Il s'avère que les crédits sont insuffisants et ne permettent pas de réaliser les prestations nécessaires. Une réévaluation est donc en cours de réflexion.

- Commission aménagement du territoire : engagement sur l'écologie et sur l'économie des ressources. Création de 2 parkings pour le covoiturage à Limas et Jassans. Aménagement également prévu dans le projet de l'Île Porte.

Aide à l'achat de vélo : 415 aides depuis mars 2022 pour une enveloppe de 70 000 €, 7 aides sur notre commune. Les nouveaux montants des aides seront de 200 € pour un vélo traditionnel et 500 € pour un vélo à assistance électrique. Deux demandes possibles par foyer. Enveloppe de 50 000 € par an. Les vélos peuvent être neufs ou d'occasion et doivent être achetés sur le territoire de la CAVBS auprès d'un professionnel.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Demande d'aménagement de la voirie des habitants de l'impasse des Vergers : nécessité de déclasser de la voirie communale (une portion de la rue des Chouettes) pour classer cette voie et achat de terrain à prévoir pour réaliser une aire de retournement. Un contact doit être pris avec les propriétaires concernés.

- Le devis ENEDIS pour l'enfouissement des deux poteaux restants au lieu-dit Les Maisons Neuves pour un montant de 12 801 € a été refusé au vu du coût et de l'impossibilité de fiscaliser cette somme avec le SYDER.

- Commission sentiers pédestres le 17 octobre à 19h

- Dernière représentation de la clique lors du défilé du 11 novembre : un vin d'honneur plus élaboré sera servi.

- Prochain conseil municipal : 7 novembre 2023 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 15.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

RENOUX Laurence,
Secrétaire de séance